

ORGANISATION DES EPREUVES INTER-REGIONS 2026

1. Présentation

Les compétitions Inter-Régions permettent une confrontation entre les différents Comités Sportifs concernés en amont des finalités nationales.

2. Public concerné

Seuls peuvent participer aux épreuves Inter Régions 2026 les athlètes :

- Filles U16 nées en 2010 et 2011
- Garçons U16 nés en 2010 et 2011
- Filles U14 nées en 2012 et 2013
- Garçons U14 nés en 2012 et 2013

3. Architecture géographique

Les 3 regroupements Inter Régions concernent les comités de ski :

- INTER REGIONS CENTRE : AU, GIRSA, IF, PE, PO, SA référent Pascal SILVESTRE
- INTER REGIONS NORD : MB, MJ, MV référent Anthony SECHAUD
- INTER REGIONS SUD : AP, CA, DA référent Pierre GUILLOT PATRIQUE

4. Principes d'organisation

• NOMBRE DE COMPETITIONS

Chaque Inter Régions peut organiser 6 compétitions par sexe en U14 et 6 compétitions par sexe en U16.

La préconisation FFS pour les 6 compétitions est de 2SL, 2GS et 2SG.

• CALENDRIER DES COMPETITIONS PAR INTER-REGIONS

Catégorie U16 : 6 compétitions par IR maximum avant la seconde étape des EO.

Catégorie U14 : 6 compétitions par IR maximum avant les Ben J.

• QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

Ces épreuves sont ouvertes aux jeunes athlètes retenus par leur Comité de ski

Les inscriptions devront être envoyées par le référent des Comités de ski concernés.

Chaque référent pourra inscrire le nombre de jeunes qu'il considère comme aptes à participer à ce niveau d'épreuve. Les quotas filles et garçons sont fixés par le référent Inter Régions et peuvent différer d'une Inter Régions à une autre.

Cependant le nombre de participant maximum pour chaque sexe est de 120.

L'accès aux compétitions U16 est limité aux athlètes ayant au maximum 200 points FFS (liste en vigueur le jour de la compétition).

Pour les U16, si le quota de 120 est dépassé, une sélection par les points FFS sera effectuée.

Pour les U14, si le quota de 120 est dépassé, un arbitrage sera effectué par le référent Inter Régions.

Un référent IR peut avec l'aval du Responsable National Circuits Jeunes inscrire des athlètes sur une autre IR. Le nombre sera dépendant des possibilités d'accueil de cette IR.
Chaque athlète est autorisé à prendre au maximum 6 départs en IR.

Les athlètes U14 peuvent être inscrits par le référent du comité sur une compétition U16 avec l'aval du Responsable National Circuits Jeunes et en présentant un sur classement médical.

Nota : Les points FFS marqués par les athlètes U14 seront retenus avec un mini à 85 pts.

- **PENALITE DE COURSE**

La pénalité de ces compétitions sera calculée selon les règles FFS en vigueur. Elle ne pourra être inférieure à 60 points FFS pour les U16 et 90 points pour les U14.

- **JURY DE COMPETITION**

Le référent INTER REGIONS nomme le DT et désignera les arbitres. Lui ou son représentant aura le rôle de responsable de circuit. En cas de besoin le Référent IR pourra également être DT ou arbitre de l'épreuve.

- **TRACEURS**

Le référent INTER REGIONS nomme les traceurs de l'ensemble des manches des courses.

- **ORDRE DE DEPART**

Tirage au sort à la mêlée avec inversion des dossards en seconde manche. Possibilité de faire courir les garçons avec les filles à la mêlée (calcul de la pénalité pour chaque sexe), de séparer les deux compétitions ou de faire partir les deux sexes à la mêlée avec les filles devant les garçons ou l'inverse.

- **PALMARES REMISE DES PRIX**

Une remise des prix est obligatoire afin de récompenser les meilleurs athlètes de la compétition. Le format et le choix des prix est laissé libre à chaque INTER REGIONS.

- **REGLEMENT TECHNIQUE DES INTER REGIONS**

On appliquera le [règlement FFS](#) pour les catégories concernées.

Rappel : le collant cut-résistant est obligatoire dès cette saison pour la catégorie U16 et fortement recommandé pour la catégorie U14.

La Commission Nationale de ski alpin rappelle l'interdiction d'utiliser des farts fluorés dans les catégories U14 et U16 en course nationale et régionale. Des contrôles peuvent avoir lieu sur les courses nationales et IR dès cet hiver.

De plus l'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse. L'affûtage, le raclage et le brossage sur le terrain restent autorisés.

Toute infraction constatée ou rapportée au jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Le jury appliquera la règle du Stop and Go en SL comme en GS.